

Réunions d'information des nouveaux maires

Service : DIRECCTE – Unité départementale de la Marne

1 – Thème traité

Emploi des jeunes - Plan " #1jeune1solution"

2 – Rappel de la problématique et développement

Pour aider le jeune arrivant sur le marché du travail en septembre, le Gouvernement a construit un plan de 6,5 milliards d'euros, soit un triplement des moyens accordés à l'emploi des jeunes. Le plan #1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Toutes les situations sont différentes, et l'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

Les 3 axes du plan #1jeune1solution

- Encourager les entreprises à embaucher :

- Une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
- Une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

- Augmenter les formations et orienter les jeunes vers les métiers d'avenir :

- 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes qui seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.
- 16 000 formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années.
- 35 000 formations numériques pour les jeunes non-qualifiés en 2020 et 2021.
- Des parcours individualisés pour 35 000 décrocheurs entre 16 et 18 ans d'ici fin 2021.
- 26 500 places supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020.
- Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence.

- Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300.000 parcours d'insertion sur mesure

- 120.000 dispositifs supplémentaires d'insertion dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE).
- Augmentation de 50% des places en Garantie jeunes pour atteindre 150.000 possibilités d'accompagnement.
- 80.000 Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) supplémentaires.
- Doublement de l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi.
- 3.000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME : accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation.

Des mesures spécifiques pour booster l'apprentissage

Pour les CFA, un financement exceptionnel pour garantir la formation et investir dans des équipements numériques :

- Des aides pour soutenir le développement des programmes de formation.
- Une ouverture de l'investissement pour équiper les apprentis en matériel numérique.

Pour les entreprises, une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti en première année

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP) :

- Une aide exceptionnelle de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti mineur.
- Une aide exceptionnelle de 8 000 € pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans.

Cette aide couvre 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.

La DIRECCTE est en charge de la promotion et du déploiement du Plan " #1jeune1solution" en lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi et sous l'égide du Préfet de la Marne.